

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 211 Subvention au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance (19e).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 19e arrondissement en date du 7 mai 2012;

Vu le Projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée au Comité du 19e arrondissement de Paris des anciens combattants de la Résistance dont le siège social est situé 33 rue Compans 75019 PARIS A00308/ 2012_02373 / 20419.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants